

PLAN PARTICULIER DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

Travaux réalisés par :



ALB FRANCE

Sur le chantier :

Chantier :

Agristo
we love potatoes

99 Rue d'Erre
59161 Escaudœuvres, France



Chantier de Catégorie 1 soumis au règlement du CISSCT

L'entreprise est titulaire des lots : Lot principal

Indice	Date	Modifications	Rédigé par	Vérifié par	Signature
0	12/05/2025		DUBOC SIMON	Deceuninck Miguel	



	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 MISE A JOUR : 12/05/2025
	CHANTIER AGRISTO	

SOMMAIRE

1.	PRINCIPAUX INTERVENANTS	4
2.	ORGANISMES DE PREVENTION.....	5
3.	REPRESENTANTS DE L'ENTREPRISE	6
4.	ORGANIGRAMME EC01	8
5.	DOCUMENTS DE REFERENCE.....	8
6.	SOUS-TRAITANCE.....	9
7.	PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS.....	9
8.	NATURE DES TRAVAUX ET ORGANISATION GENERALE.....	10
8.1	DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	10
8.2	NATURE DES TRAVAUX A EFFECTUER.....	11
8.3	DELAI PREVISIONNEL.....	11
8.4	EFFECTIF PREVISIONNEL.....	11
8.5	TEMPS ET HORRAIRES DE TRAVAIL.....	12
9.	MESURES GENERALES D'HYGIENE ET DE SECURITE.....	13
9.1	EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE.....	13
9.2	EQUIPEMENTS DE PROTECTION COLLECTIVE	13
9.3	POLITIQUE DE SANCTIONS	14
9.4	EQUIPEMENTS ET ENGINS.....	14
9.5	MATERIEL MEDICAL	14
9.6	SURVEILLANCE MEDICALE.....	14
9.7	DROGUES, ALCOOL ET VIGILANCE.....	15
9.8	TABAGISME	15
9.9	TRAVAILLEURS SECOURISTES.....	15
9.10	HABILITATIONS DU PERSONNEL.....	15
9.11	Levages	17
9.12	TELEPHONE, RADIO ET ECOUTEURS.....	18
9.13	IDENTIFICATION DU PERSONNEL	18
9.14	ORGANISATION DES SECOURS	18
9.15	BASE VIE.....	18
9.16	CONTROLE D'ACCES.....	19
9.17	LIVRAISONS.....	20
9.18	NETTOYAGE ET EVACUATION DES DECHETS.....	20
10.	ANALYSE DES RISQUES ET PREVENTION.....	21
10.1	RISQUES LIES AU SITE.....	21
10.1.1	CIRCULATION SUR SITE.....	21
10.1.2	RESEAUX EXISTANTS AERIENS ET/OU ENTERRES	22
10.2	RISQUES PROPRES A L'OPERATION.....	22
10.2.1	COACTIVITE.....	22
10.2.2	ANALYSE ET PREVENTION DES RISQUES INHERENTS AU CHANTIER ET A SON	

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 MISE A JOUR : 12/05/2025
	CHANTIER AGRISTO	

ENVIRONNEMENT	22
10.2.3 ANALYSE DES RISQUES DE DERNIERE MINUTE (LMRA)	24
10.2.4 MODE OPERATOIRE / ANALYSE DES RISQUES :	26
11. ANNEXE	27
11.1 CONSIGNES POUR LES URGENCES	27
11.2 NUMEROS D'URGENCE	27
11.3 DOCUMENT HARMONISÉ D'ORGANISATION DES LIVRAISONS (DHOL)	30
11.4 Plan de levage	32
Liste des sous-traitantes	35



 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 MISE A JOUR : 12/05/2025
	CHANTIER AGRISTO	

1. PRINCIPAUX INTERVENANTS

Maître d'ouvrage	
	99 Rue d'Erre, 59161 Escaudœuvres France

Contractant Général	
 ALB FRANCE	ALB FRANCE 10 rue Michel Servet 59000 LILLE France Représentants : M. Piet Vandenberghe – 0032 470 20 85 83 – Directeur projet Piet.vandenberghe@alheembouw.be M. Remaut Stijn – 0032 470 23 20 05 – Chef projet Stijn.remaut@alheembouw.be M. Marijn Bentein – 0032 471 70 14 16 – Chef projet marijn.bentein@alheembouw.be M. Mathijs Casier – 0032 471 71 42 48 – Support administratif mathijs.casier@alheembouw.be M. Miguel Deceuninck – 0032 478 12 07 28 – Animateur HSE miguel.deceuninck@alheembouw.be M. Duboc Simon – 0033 682 52 43 80 – Animateur HSE simon.duboc@albfrance.fr

Coordonnateur Sécurité	
 SOCOTEC	Socotec Avenue de la Gironde ZI Petite Synthe 59640 Dunkerque <u>CSPS</u> : Sebastien BLOUZET

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 MISE A JOUR : 12/05/2025
	CHANTIER AGRISTO	

Assureur en accidents du travail



Pro BTP

113 Rue Royale

59000 Lille

France

TEL : 0033 3 20 12 35 35

Service médical interentreprise



Astil

56 Rue Ferdinand Buisson,

62200 Boulognes-sur-Mer

France

TEL : 0033 3 21 87 79 00

2. ORGANISMES DE PREVENTION

O.P.P.B.T.B.



Parc Europe – Bâtiment 10

340 Avenue de la Marne

59700 MARCQ EN BAROEUL

Mme BRASME

+33 320 526 476

hautsdefrance@oppbtp.fr

C.A.R.S.A.T.



11 Allée Vauban

59660 VILLENEUVE D'ASCQ

DDETS



DDETS du Nord – UC Hainaut Cambrésis

Rue Marc Lefranc

59300 Valenciennes

	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 MISE A JOUR : 12/05/2025
	CHANTIER AGRISTO	

3. REPRESENTANTS DE L'ENTREPRISE

Fonction	Nom / Prénom	Mobile
Président	TEMMERMAN Peter	0032 473 52 58 13
Directeur général/ directeur chantier	VANDENBERGHE Piet	0032 470 20 85 83
Chefs de projet	BENTEIN Marijn	0032 471 70 14 16
	REMAUT STIJN	0032 470 23 20 05
HSE	DECEUNINCK Miguel	0032 472 12 07 28
	DUBOC SIMON	0033 682 52 43 80



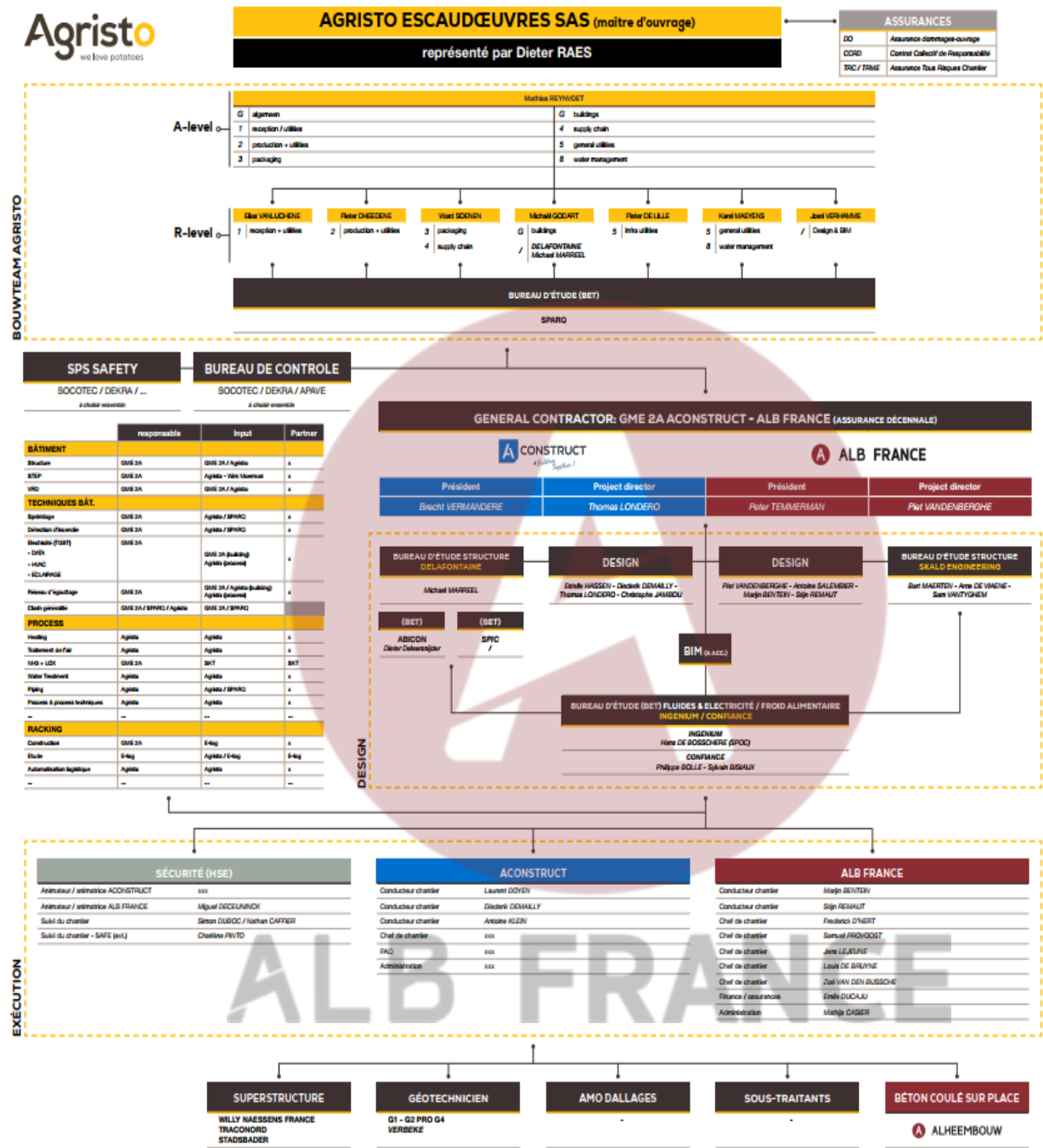
 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 MISE A JOUR : 12/05/2025
	CHANTIER AGRISTO	

3.1 – LISTE ET COORDONNEES DES SAUVETEURS SECOURISTES SST

SST	NOM PRENOM	COORDONNEES
1	Duboc simon	0033 6 82 52 43 80 – Animateur HSE simon.duboc@albfrance.fr



4. ORGANIGRAMME



5. DOCUMENTS DE REFERENCE

- Plan général de coordination en matière de sécurité et de Protection de la santé (PGC-Phase VRD), mise en place par Sebastien Blouzet du 09/05/2025

	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 MISE A JOUR : 12/05/2025
	CHANTIER AGRISTO	

6. SOUS-TRAITANCE

Liste des sous-traitants en pièce jointe

Les sous-traitants retenus et agréés par le maître d'œuvre sont dans l'obligation de prendre contact avec le coordonnateur SPS pour réaliser une inspection commune (VIC) avant toute intervention. Ils ont également l'obligation de rédiger leur propre PPSPS.

Certains travailleurs indépendants peuvent souscrire à notre propre PPSPS. Ces travailleurs indépendants sont :

- Piet Vandenberghe
- Marijn Bentein
- Stijn Remaut

7. PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS

Les prestations des prestataires ou fournisseurs sont sous la juridiction du PPSPS de ALB France. Donc cette société ne sont pas soumis à l'inspection commune préalable mais ils doivent appliquer les dispositions prévues au PPSPS par ALB France. Néanmoins, le prestataire ou fournisseurs est responsable de la qualité et sécurité de leurs employeurs. Parce que ça le société prestataire doit préciser ses modes opératoires et s'enquérir des modalités concrètes d'intervention de son salarié sur chantier.

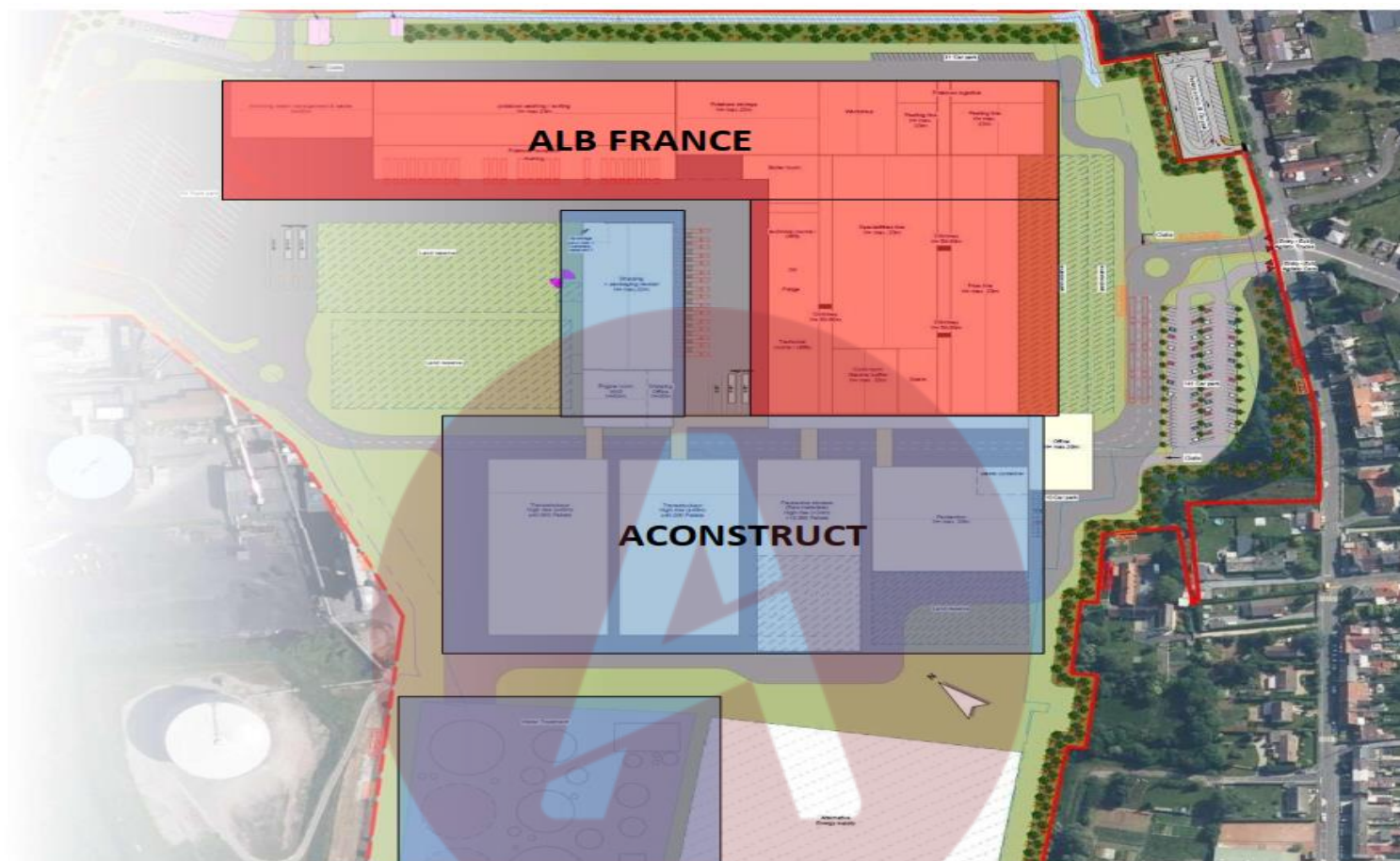
Des prestataires sont obligé de suivre une accueil sécurité avant d'intervenir sur site. En cas de dépannage ou vérification sur site, cette personnes sont vu comme visiteur de chantier et sont accompagner tout le temps par une personne qui a déjà suivit l'accueil sécurité

L'accompagnant doit rester en permanence à côté de l'intervenant. Le badge « provisoire » doit rester apparent, il peut être contrôlé à tout moment. C'est au l'entreprise utilisatrice de prévoir un personne qui accompagné le prestataire.

ALB FRANCE

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 MISE A JOUR : 12/05/2025
	CHANTIER AGRISTO	

8. NATURE DES TRAVAUX ET ORGANISATION GENERALE



8.1 DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le projet consiste la construction d'une usine de frite surgelés, avec plusieurs bâtiments:

- Expédition
- Salle des machines
- Packaging
- Drystore
- 2x Highbay (A-Construct ?)
- Productions
- Réceptions pomme de terres
- Bureaux
- Steps

	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 MISE A JOUR : 12/05/2025
	CHANTIER AGRISTO	

8.2 NATURE DES TRAVAUX A EFFECTUER

Les travaux suivants vont être faits par ALB France et/ou sous-traitants:

- Terrassement
- Fondations profondes et renforcement de sol
 - o Fondation de pieux
 - o Massifs de fondation
- Coffrage
- Dallage :
 - o Treillis soudé
 - o Joints de dilatation
- Coulage béton
 - o Propreté
 - o Fondation
 - o Dalle
- Superstructure en béton (préfabriques)
 - o Pose des poutres en béton
 - o Pose des murs en béton
- Structure métallique
 - o Plancher Caillebotis
 - o Garde-corps métallique sur les escaliers
 - o Escaliers en acier
 - o Panneaux sandwich
- Maçonnerie
- Couverture- Etanchéité
 - o Toiture
 - o Bardage
- Menuiserie extérieure
- Portes sectionnelles coupe feu
- Equipements de quai
- Lanterneaux de désenfumage et raccords
- Enduit
- Revêtement type résine époxydique
- Résine-Peinture de sol
- Signalétiques
- Finitions et raccords



Liste non exhaustive

8.3 DELAI PREVISIONNEL

Début des travaux : 01/07/2025

Durée prévisionnelle des travaux : 01/05/2027

8.4 EFFECTIF PREVISIONNEL

Entreprise	Effectif minimum	Effectif maximum
ALB France	1	30
Sous-traitants	Voir PPSPS sous-traitants	

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE		INDICE :0 MISE A JOUR : 12/05/2025
	CHANTIER AGRISTO		

8.5 TEMPS ET HORAIRES DE TRAVAIL

Les horaires de travail varient selon la saison et le lieu de chantier.

Basisuurrooster 1 (40 uur per week)							
	Aankomst	Werkuren	Rusttijden	Werkuren	Rusttijden	Werkuren	
Maandag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Dinsdag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Woensdag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Donderdag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Vrijdag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	40
Zaterdag							
Zondag							
Werkuren		2,5		2,5		3	8
Rusttijden			0,5		0,75		1,25
Basisuurrooster 1 (44 uur per week)							
	Aankomst	Werkuren	Rusttijden	Werkuren	Rusttijden	Werkuren	
Maandag	5u30-6u00	6u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Dinsdag	5u30-6u00	6u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Woensdag	5u30-6u00	6u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Donderdag	5u30-6u00	6u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Vrijdag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	44
Zaterdag							
Zondag							
Werkuren		3,5 / vrij 2,5		2,5		3	9 / vrij 8
Rusttijden			0,5		0,75		1,25
Basisuurrooster 1 (44 uur per week)							
	Aankomst	Werkuren	Rusttijden	Werkuren	Rusttijden	Werkuren	
Maandag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Dinsdag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Woensdag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Donderdag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Vrijdag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-12u30	12u30-13u15	13u15-16u15	
Zaterdag	6u30-7u00	7u00-9u30	9u30-10u00	10u00-11u30			44
Zondag							
Werkuren		2,5		2,5		3	8
Rusttijden			0,5		0,75		1,25

En cas de travail le samedi nécessité d'annonce en amont au poste de garde à l'entrée du site par mail avec les effectifs qui seront présents et les secouristes prévus.

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 MISE A JOUR : 12/05/2025
	CHANTIER AGRISTO ESCAUDEUVRES	

9. MESURES GENERALES D'HYGIENE ET DE SECURITE

9.1 EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Le personnel sera équipé et fera usage des Equipements de Protections Individuels obligatoires suivants :

- Gilet fluo haute visibilité (orange de préférence)
- Casque avec logo, de l'entreprise, nom de la personne et jugulaire. Des autocollants seront apposés au casque selon spécification.
- Chaussures de sécurité, bottes de sécurité type s3
- Gants pour la manutention
- Lunettes de protection hermétiques obligatoires ou écran facial (lors des travaux particuliers : meulage, forage, piquage, découpe, perçage, démolition etc...).
- Coquilles ou bouchons de protection auditive (Lors des travaux particuliers : meulage, découpe, etc...)
- Masques anti-poussières FFP3 (Lors des travaux engendrant beaucoup de poussière : meulage, découpe, etc...)
- EPI contre le risque de chute de hauteur
- Manches longues en cas de travaux spécifiques
- Cagoule ventilé (lors des travaux particuliers : soudage)

EPI OBLIGATOIRE POUR CIRCULER SUR SITE :



Le personnel est responsable de l'entretien de son équipement et à l'obligation d'utiliser au fur et à mesure des nécessités le matériel mis à sa disposition. Tout EPI défectueux est à remplacer.

9.2 EQUIPEMENTS DE PROTECTION COLLECTIVE

Les protections collectives sont prioritaires face aux protections individuelles. La mise en place et l'entretien doit suivre les recommandations du constructeur et la réglementation.

La gestion (installation, modification, démontage) des garde-corps (type combisafe) sera assuré uniquement par ALB FRANCE

Il est obligatoire d'adresser toutes demandes (installation, modification, démontage) à ALB France via le formulaire de demande. L'entreprise sous-traitante d'ALB France est mandatée pour installer, modifier et démonter les combisafes (protections collectives temporaires), elle sera formée par l'entreprise High&Safe du groupe HELI et disposera des habilitations nécessaires pour le travail en hauteur avec appel(s) au vide.

L'utilisation de l'échelle et de l'escabeau est interdite comme poste de travail hormis cas particulier qui sera étudié en amont avec validation du client et d'ALB FR. L'utilisation de nacelles ou de plateformes individuelles roulantes et échafaudages sera préférée.

Le personnel ALB France dispose des habilitations nécessaires à l'utilisation des nacelles. Les utilisateurs de nacelles seront munis de harnais et seront titulaires de la formation « port du harnais ».

Toute intervention réalisée avec une nacelle sera supervisée, balisée, signalée (vigie active et balisage rigide avec barrières métalliques type HERAS ou chainettes rouges et blanches)

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 MISE A JOUR : 12/05/2025
	CHANTIER AGRISTO ESCAUDOEUVRES	

9.3 POLITIQUE DE SANCTIONS

Pour protéger notre employés et collaborateurs de nos sous-traitants, ALB France mène une politique avec des petites infractions, safetystops/lourdes infractions et sanctions. **Les petites infractions**, telles que des EPI (casque, gilet haut visibilité, ...) qu'on omet de porter, sont sanctionnées comme suit :

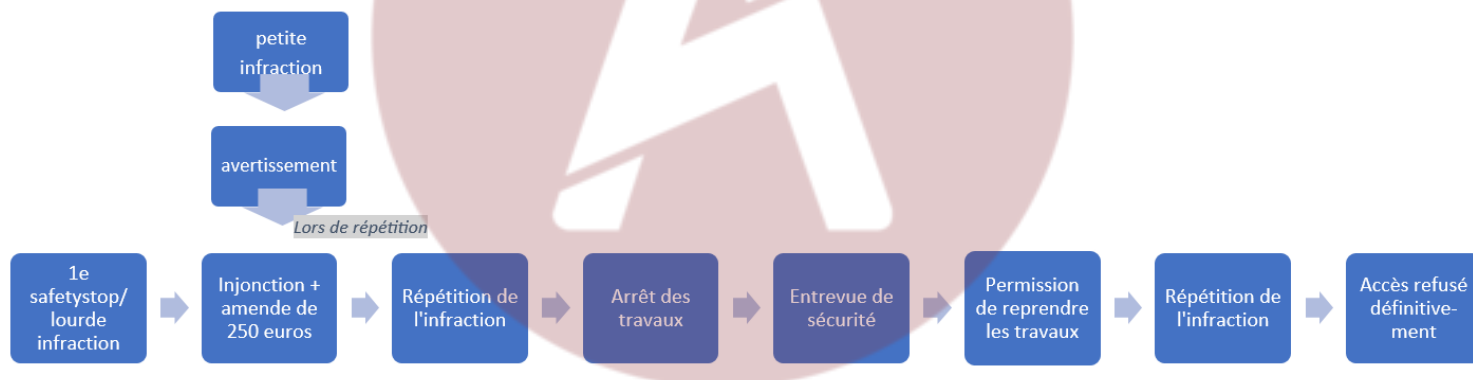
- Lors d'une première infraction, vous et votre employé recevront un avertissement.
- Lors d'une deuxième infraction, vous recevrez un avertissement.
- Lors d'une troisième infraction, vous recevrez encore une fois injonction avec clause d'amende et votre employé sera écarté du site.

Des **safetystops/lourdes infractions** sont sanctionnées comme suit :

- Lors d'une première lourde infraction (safetystop) causant un de ces dangers, vous recevrez une injonction liée à notre clause d'amende de 250 euros.
- Lors d'une deuxième lourde infraction (safetystop), vous recevrez encore une fois une injonction avec clause d'amende et votre employé sera écarté du site.

Un employé qui a été écarté du site, ne peut reprendre le travail qu'à partir de la semaine suivant l'infraction et après une entrevue de sécurité concernant cette infraction.

Aperçu schématique :



9.4 EQUIPEMENTS ET ENGINS

Tous nos engins sont à jour des Vérifications Générales Périodiques, ils disposent chacun d'un abaque de charge et d'un kit antipollution.

Les contrôles périodiques sont effectués par une société agréée, qui appose un macaron après chaque vérification. Il est possible de consulter le rapport de vérification en scannant le QR Code présent sur le macaron.

L'utilisation d'un engin par un autre société/macro-lot est toujours réglementée par un convention de prêt entre le prêteur et l'utilisateur. (convention prêt en annexe)

Localisation sur plan, mettre les vgp sur la plateforme avant entrée sur site, sans quoi l'engin sera bloqué avant accès autorisé

9.5 MATERIEL MEDICAL

Chaque équipe dispose d'une trousse de secours sur site contenant le matériel médical nécessaire aux interventions de premiers secours.

9.6 SURVEILLANCE MEDICALE

Nos salariés travaillant sur chantier font l'objet d'un Suivi Individuel Renforcé conformément aux articles R 4624- 22 à R 4624-28 du code du travail.

Le suivi est assuré par le Astil (coordonnées chapitre 2) pour tous les employés et de manière périodique.

	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 MISE A JOUR : 12/05/2025
	CHANTIER AGRISTO ESCAUDOEUVRES	

9.7 DROGUES, ALCOOL ET VIGILANCE

Il est interdit à toute personne de pénétrer avec de l'alcool ou des stupéfiants sur le site. De séjourner sur le site en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants. En raison de son devoir d'assurer la sécurité en présence de manifestations caractéristiques d'un état d'ébriété ou d'emprise de stupéfiants, ALB FRANCE prendra immédiatement des mesures afin que l'intéressé ne puisse pas constituer un danger pour lui-même, pour autrui, pour le matériel et les produits.

Agristo et ALB France ont le droit d'entamer une procédure disciplinaire en cas de non-respect de ces dispositions. La vigilance est un facteur déterminant sur notre site. Les personnes étant sous traitement assujetti à endormissement de niveau deux et trois ne pourront exercer les activités suivantes: chauffeurs d'engins (grue, manitou, nacelle, chariot élévateur)

Travaux dangereux dans le sens du code du travail Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'article R.237-8 (levage, hauteur sans protection collective, montage/démontage échafaudage, cordistes..., travaux en espace confiné, travaux sous tension >400V...)

9.8 TABAGISME

Pour des raisons de santé, de sécurité, et d'hygiène, il est interdit de fumer (cigarettes électroniques incluses) dans les endroits non autorisés.

ALB FRANCE mettra en place des zones fumeurs clairement identifiées par un affichage. La localisation des zones fumeurs est intégrée dans l'accueil sécurité et affichées.



Les mégots étant considérés comme des déchets, ils ne peuvent être jetés au sol. **Agristo et ALB France** ont le droit d'entamer une procédure disciplinaire ou de supprimer la zone fumeur en cas de non-respect de ces dispositions.

9.9 TRAVAILLEURS SECOURISTES

Nous assurons un Sauveteur Secouriste du Travail par équipe présente sur site. Ces derniers sont identifiés par un macaron sur l'étiquette de leur casque.



9.10 HABILITATIONS DU PERSONNEL

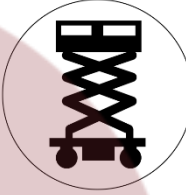
L'ensemble du personnel de chantier est formé et dispose des autorisations de conduite nécessaires à l'utilisation des engins de chantier.

Le personnel sera identifié au moyen d'un logo sur son casque, ce logo lui sera remis après l'accueil sécurité et la vérification de la mise à jour de son titre d'habilitation.

Nous concernant, les formations détenues par notre personnel (suivant le poste) sont les suivantes :

Intitulé	Description	Aperçu
----------	-------------	--------

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 MISE A JOUR : 12/05/2025
	CHANTIER AGRISTO ESCAUDOEUVRES	

Chariot élévateur	Personnel étant habilité à conduire le chariot élévateur.	
Nacelle élévatrice	Personnel étant habilité à conduire le nacelle élévatrice.	
Nacelle à ciseaux	Personnel étant habilité à conduire le nacelle à ciseaux.	
Chariots	Personnel étant habilité à conduire le chariot.	
Excavatrice	Personnel étant habilité à conduire l'excavatrice.	
Grue à tour	Personnel étant habilité à conduire le grue à tour.	
Harnais	Personnel étant habilité à emporter et utilisé une harnais.	

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 MISE A JOUR : 12/05/2025
	CHANTIER AGRISTO ESCAUDOEUVRES	

Elinguer	Personnel étant habilité à élingué des charges	
----------	--	--

Ces autocollants sont strictement personnels. Les céder, prêter ou échanger ou les porter sans validation **Agristo et ALB France** constitue une faute grave relevant d'une action disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du site. **et ALB France**

9.11 Levages

Tous les levages sont effectuer avec un moyenne de levage adaptée au tache. Cela permet d'utiliser différents équipements de levage, comme : grue mobiles de construction (MK), grue PPM, chariot rotatif, grue sur camion, etc. Tous les VGP's (regarder pour plateforme de cette engins sont demander et envoyer vers simon.duboc@albfrance.fr. Avant de commencer la mission de levage, le plan de levage et l'examen d'adéquation sont établis et envoyer ALB FR. (Plan de levage en pièce-jointe)

Chaque grue est équipée d'un anémomètre garde la vitesse du vent, en cas de rafales supérieurs à 55 km/h (ou plus tôt si le levage l'exige), le levage est suspendu

En cas d'interférence entre 2 ou plusieurs grue des accords clairs sont conclus et des dispositif de communication sont mise en place. (gestion de la coactivité en infocentre quotidien)

OBLIGATION de balisage physique avec chainettes rouges et blanches visibles ou bien barriérage métallique (type Heras) de toute la zone d'évolution de la grue et de toutes les zones de danger susceptible, seuls les personnes habilitées et formées peuvent entrer dans la zone de levage.

Une vigie active et un chef élingueur sont obligatoirement présents.

La communication entre les opérateurs mandatés pour le levage dans un canal de communication commun dans la même langue.



→ Opérations de levage : < 55 km/h
< 15 m/s
< 7 Beaufort

Si la vitesse du vent > 40 km/h soit 11 m/s soit 6 Beaufort :

-Discussion obligatoire avec le responsable de la sécurité
-Le grutier doit revoir la faisabilité de levage

→ Opérations dans les nacelles < 45 km/h
< 12 m/s
< 6 Beaufort

→ Levage panneaux sandwich < 33 km/h
< 9 m/s
< 5 Beaufort

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 MISE A JOUR : 12/05/2025
	CHANTIER AGRISTO ESCAUDOEUVRES	

9.12 TELEPHONE, RADIO ET ECOUTEURS

L'utilisation des téléphones est autorisée sur le site sous 4 conditions :

- Interdiction de téléphoner en conduisant
- Interdiction de téléphoner en marchant
- Interdiction de téléphoner en étant à la manœuvre
- Interdiction de téléphoner hors zones sécurisées



L'utilisation d'écouteurs, de MP3 est interdite sur le chantier. En cas de non-respect de cette règle, le management projet **AGRISTO** a le droit de prendre des mesures disciplinaires.

9.13 IDENTIFICATION DU PERSONNEL

L'ensemble de notre personnel est titulaire de la carte BTP, il est en mesure de la présenter en cas de contrôle.

Le personnel de nos sous-traitants sont également tenus d'être titulaires d'une carte BTP, sauf si il s'agit des travailleurs indépendants.

9.14 ORGANISATION DES SECOURS

EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'accident, les travaux sont arrêtés pour éviter le suraccident. Les premiers soins aux victimes d'accidents sont assurés par les secouristes et les équipes de secours.

Attention : Dans le cadre d'un accident, aucune victime ne peut sortir seule d'un site ou d'un chantier pour soins médicaux. Elle doit être obligatoirement accompagnée par un représentant de l'entreprise.

La fiche « Consignes en cas d'urgence » est affichée dans les bungalows de l'entreprise, la conduite en cas d'urgence et les numéros d'urgence y sont inscrits. (Voir chapitre 10.1 et 10.2)

ALB FRANCE reporte tout accident même s'il n'est qu'un premier soin géré par un secouriste à l'infirmière et à HSE.

En cas d'accidents grave l'entreprise préviendra le jour même le CARSAT, l'inspection du travail (DDETS), l'OPPBTP et le coordonnateur sécurité

Chaque entreprise est tenue d'adresser au Président du Collège, dans les 48 heures, une copie de toute déclaration d'accident du travail avec arrêt.

9.15 BASE VIE

ALB FRANCE est en charge des installations, il veillera à ce que celles-ci soient conformes à la réglementation en vigueur. Un plan d'installation fera apparaître clairement ces installations.

Ce plan doit faire apparaître clairement les dispositions prévues par la réglementation :

- L'implantation, la nature des clôtures et des accès
- Le poste de garde avec permanence
- L'emplacement prévu pour l'installation des locaux : bureaux, sanitaires, réfectoire, vestiaires...
- L'emplacement des zones de stockage de matériel et matériaux.
- Les dispositions prévues pour l'évacuation des déchets et gravats
- Les schémas de branchement provisoires d'eau et de d'électricité, d'évacuation des eaux pluviales et usées.
- Le plan d'éclairage
- La localisation de la trousse de soin et d'un téléphone d'urgence
- Le point de rassemblement pour les secours en cas d'urgence.
- L'emplacement des parkings
- Une infirmerie avec permanence sera mis en place lorsque l'effectif atteindra 200 salariés in situ.

Il est strictement interdit de manger sur le site en dehors des réfectoires mis à disposition.

Dormir sur le chantier est interdit.

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 MISE A JOUR : 12/05/2025
	CHANTIER AGRISTO ESCAUDOEUVRES	

ALB France entretiendra les installations et s'assurera qu'elles restent propres et entretenues régulièrement. Il dimensionnera les locaux en fonction du nombre de salariés : chauffés, aérés, éclairés et entretenus. Il sera également pourvu au renouvellement des consommables (papier hygiénique, savon, essuie mains). Les toilettes sont installées à proximité du chantier et sont nettoyées et pourvues en papier hygiénique en permanence.

9.16 CONTROLE D'ACCES

ALB FRANCE prend toutes les dispositions nécessaires pour que seules les personnes autorisées puissent accéder au chantier.

Afin d'identifier le personnel autorisé, élaborera un badge d'accès à entête du site sur lequel figurent les éléments suivants : nom, prénom, fonction entreprise et date de formation sécurité de la personne. Une formation d'accueil sécurité projet est obligatoire avant de pouvoir effectuer une opération sur site.

Ce document doit être complété informatiquement et envoyé minimum 72 heures avant la date souhaitée par mail à l'adresse mathijs.casier@alheembouw.be ou dans le lien

Le service HSE valide le créneau demandé minimum 48h avant. Du lundi matin au vendredi matin de 7h à 8h et 8h à 9h, l'accueil HSE se fera dans la salle au fond du poste de garde.

Date souhaitée par l'entreprise :

L'accueil sécurité ne sera délivré aux intervenants que si le contractant a fourni un PPSPS validé par le coordonnateur SPS, carte BTP et pièce d'identité déposée sur la GED.

ALB FRANCE

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 MISE A JOUR : 12/05/2025
	CHANTIER AGRISTO ESCAUDEUVRES	

9.17 LIVRAISONS

Chaque livraison doit être gérée par un protocole. Ce protocole intègre les opérations de chargements et de déchargements. Les livreurs devront être accompagnés et pris en charge par le personnel de l'entreprise qui a commandé la livraison après avoir pris connaissance des règles de sécurité du site.

ALB France affectera une personne à la planification et organisation qui remettra les livraisons programmées une semaine à l'avance, lors des réunions de coactivité. Cette personne est référencée dans le Document Harmonisé d'organisation de Livraisons QR CODE. En certains cas, il est possible de remplir le QR CODE au poste de garde.

Pour se faire livrer, les entreprises devront s'assurer que les livreurs sont bien en possession des informations suivantes :

- **Nom de l'entreprise à livrer**
- **Horaires de livraisons**
- **Nom et téléphone du contact sur le site**
- **Protocole de chargement & déchargement**

Dans le cas où la livraison n'est pas renseignée ou si le chauffeur/livreur n'a pas de contact sur place, la livraison pourra être refusée.

De la même manière, tout colisage représentant un danger pour les opérateurs en charge du déchargement sera refusé (chargement instable, risque de chute de l'opérateur ou sur l'opérateur...). Il faut privilégier le déchargement par moyens mécaniques. Si levage, l'élingage doit pouvoir se faire via un opérateur au sol. En cas d'impossibilité, utilisation de l'échelle ou de l'escabeau est interdit (privilégier : nacelle, échafaudage ou plateforme individuelle Roulante (PIR)).

9.18 NETTOYAGE ET EVACUATION DES DECHETS

Le chantier a pour objectif « 0 déchets », ALB France est en charge de la déchetterie de chantier. Ils fournissent 2 zones de collecte et de tri des déchets en périphérie du bâtiment.

Agristo et ALB France ont le droit d'arrêter les travaux dans les zones sales. Chaque entreprise est responsable de la propreté et du nettoyage de sa zone de travail, de ses accès et de ses zones de stockage. Ce nettoyage devra se faire en prise de poste et en fin de poste. Durant la journée, les entreprises feront en sorte de garder leurs zones propres et rangées.

Les poubelles doivent être disposées dans chaque zone de travail. Les poubelles sont vidées et évacuées de manière à éviter toute insalubrité, débordement, pollution et contamination : Attention particulière les veilles de weekend en cas de grands vents (bien veiller à ce que les poubelles soient vidées).

Sur chantier : Des bennes adaptées au tri sélectif sont mises à disposition par ALB France : DIB – Ferraille – Déchets Inertes – Bois. Les déchets classés seront stockés dans des containers dédiés (aérosols, peinture, colle...).

ALB France met en place un valoriste de l'entreprise Vanheede qui gère le tri et le vidage des bennes selon les besoins.



 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 MISE A JOUR : 12/05/2025
	CHANTIER AGRISTO ESCAUDOEUVRES	

10. ANALYSE DES RISQUES ET PREVENTION

10.1 RISQUES LIES AU SITE

10.1.1 CIRCULATION SUR SITE

Sur l'ensemble du chantier, la ségrégation du roulant et du marchant est une priorité. ALB France est en charge de différencier des piétons et des engins ou camions par une matérialisation physique.

En dehors des engins de chantier, **ALB FRANCE** limite au strict minimum l'entrée de véhicules sur le site ;

- Le respect du code de la route est obligatoire.
- Seuls les véhicules autorisés sont admis sur site
- Respect de la vitesse du site (15km/h).
- Respecter la circulation à sens unique sur le chantier
- Interdiction de fumer ou de manger dans les engins et véhicules. Ralentir aux points de passage piétons et au croisement.
- Afin d'éviter tout heurt de piéton, un chef de manœuvre sera présent pour toute entrée ou toute sortie de véhicule et d'engin et lors de tout déchargement.

Tout contrevenant aux règles de conduite se verra après avertissement écrit, retirer l'autorisation d'entrée sur le site.

Pour le stationnement d'engins de chantier, des mesures sont mises en place pour l'organisation (parc), la lutte contre l'incendie et la protection des sols.

Le stationnement se fait dans le sens du départ et uniquement sur des zones autorisées. L'accès de véhicule dans la zone du chantier est restreint. Tous les autres véhicules stationneront sur les parkings de chantier.

Dans le cas où les chauffeurs descendent de leur véhicule sur le chantier, ils doivent préalablement s'assurer de porter l'ensemble des EPI obligatoires sur le site.

Les entreprises maintiendront les voies de circulation véhicules propres et dégagées en tout temps.

Aucun obstacle au sol. Les passages de câbles seront soit aériens soit sous protection adaptée (pas de protection en planches ou bastaing).

Le non-respect de ces règles peut entraîner des mesures disciplinaires.

Concernant les circulations piétonnes :

- Ne pas courir.
- Tenir la rampe dans les escaliers (minimum 2 points d'appuis)
- Ne pas téléphoner en marchant
- Ne jeter aucun déchet autre part que dans une poubelle.
- Les cheminements piétons sont, sauf impossibilité technique, séparés et protégés physiquement des circulations véhicules.
- En cas de traversée d'une voie de circulation véhicule, un temps d'arrêt doit être observé de manière à s'assurer d'un passage sécuritaire. Des portillons sont mis en place à cet effet.
- Des passerelles seront installées pour le franchissement des tranchées.
- Les engins du chantier sont prioritaires.

L'accès principal du chantier sera dégagé de tout obstacle et sera entretenu de façon à faciliter la circulation des engins de chantier pendant toute la durée des travaux. La chaussée devra rester propre.

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 MISE A JOUR : 12/05/2025
	CHANTIER AGRISTO ESCAUDOEUVRES	

9.1.2 RESEAUX EXISTANTS AERIENS ET/OU ENTERRES

ALB FRANCE procédera avant toute intervention à la consultation des concessionnaires présents sur site afin de tenir compte de la présence de divers réseaux enterrés ou aériens.

En cas de présence de réseaux enterrés ou aériens, l'entreprise veillera à repérer les réseaux et s'assurera que les travaux de coupure soient bien effectués avant toute intervention. Si les coupures ne peuvent être effectuées, toutes les dispositions de sécurité et de protection seront prises avant le démarrage des travaux à proximité des réseaux.

10.2 RISQUES PROPRES A L'OPERATION

10.2.1 COACTIVITE

Lors de la planification du projet, les risques liés à la coactivité seront étudiés et limités dans la mesure du possible. Dans le cas où d'autres entreprises interviennent simultanément à nos travaux, les zones de travail de chacun seront clairement définies et matérialisées.

10.2.2 ANALYSE ET PREVENTION DES RISQUES INHERENTS AU CHANTIER ET A SON ENVIRONNEMENT

ANALYSE DES RISQUES : Activités interférentes			
Risques	Risques importés	Risques exportés	Prévention
Risque de chute de plain-pied	X	X	Baliser les zones piétonnes. Nettoyer régulièrement le chantier et signalisation d'obstacle. Baliser aussi la zone de stockage. Eclairage adapté. Porter des chaussures de sécurité. Signalisation de la zone travail pour engins mobile. Bonne gestion des câbles. Drainage de l'eau excédentaire.
Excavation et ensevelissement	X	X	Réalisation et sécurisation préalable de la fouille par talutage à partir de 1m30 ou si nécessaire. Vérification de la résistance des sols. Pas de stockage sur le bord du puits.
Risque de chute d'objets	X	X	Pas de coactivité dans la zone d'évolution des équipes. Mise en place de garde-corps + plinthes pour les tranchées.
Risque lié aux machines et outils	X	X	Les machines sont vérifiées annuellement et sont stockées dans le container Alheembouw. Pas de prêt de matériel autorisé. Porter des EPI dédiés.
Conduite d'engins	X	X	Attestation de contrôle disponible et de formation de l'utilisateur. Sous-sol stable et égal. Mise à disposition d'un homme lors des déplacements d'engins. Un ouvrier devra aller chercher les camions de livraison à l'entrée. Respect des règles de circulation et limitations de vitesse. Signalisation d'obstacles.

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 MISE A JOUR : 12/05/2025
	CHANTIER AGRISTO ESCAUDOEUVRES	

Circulation	X	X	Respect des règles de circulation. Utilisation cheminements piéton sécurisé mis en place. Sous-sol stable et égal.
Risque et nuisances dus au bruit	X	X	Nos équipes seront équipés de bouchons d'oreille et de casque anti bruit.
Envol sable/poussières	X	X	Port des EPI dédiés (lunettes de sécurité). Utiliser des machines avec d'extraction des poussières ou ajouter d'eau pour éviter la poussières.
Risque d'incendie ou d'explosion	X	X	Nos équipes sont équipées d'extincteur près des engins et dans la baraque de chantier. Le CSPS peut demander l'élaboration d'un permis feu pour les tâches susceptibles de produire un incendie ou une explosion. Respect du plan d'intervention en cas d'incendie.
Levage manutention travaux en hauteur PEMP	X	X	Attestation de contrôle disponible et de formation de l'utilisateur Balisage des zones de manutention en cours par l'entreprise en charge de la manutention et respect des balisages mis en place. Pas d'accès dans ces zones balisées sans autorisation préalable et ne pas passer en dessous des charges. Ne jamais lever des charges par au-dessus des personnes. Respecter la charge maximale. Attacher correctement le matériel d'accrochage. Matériel d'accrochage attesté et en fonction de la charge. Guider la charge avec une corde.
Accès en hauteur	X	X	Utilisation des tours d'accès réceptionnés et vérifiés par ALB et sous-traitants. Garde-Corps a 1m – 1m20 Harnais de sécurité avec dispositif antichute (Interdit de travailler seul dans cette cas). En cas de travail avec Harnais une moyenne d'évacuation est disponible (décrit dans le mode opératoire) Libération d'échafaudage via une carte échafaudage par une personne compétente. Ne jamais utiliser une nacelle élévatrice pour accéder une plate-forme plus élevée. Accès interdit pour personne non autorisé.

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 MISE A JOUR : 12/05/2025
	CHANTIER AGRISTO ESCAUDOEUVRES	

Électrique	X	X	Ne pas intervenir sur un installation sans habilitation électrique. (BA 4/5) Utiliser les câbles et des appareil électriques intact Ne pas travailler dans l'eau. L'utilisation de câbles à usage domestique est interdite. Ne coincez pas les câbles électrique. Notifiez les défauts électriques.
Radioactivité	X		Garder une distance de sécurité minimale de 2m vis-à-vis de l'appareil radioactif.
Travaux en zone obscure (ou de nuit)	X	X	Port du gilet fluo. Travailler dans un environnement éclairé.
Produits dangereux	X	X	Stockage au-dessus de bacs de rétention. Pictogramme pour produit dangereux. Disponibilité de MSDS et CIS. Procédures d'urgence. Être présente d'un kit de déversement.
Autres :			

Surveillance: Le conducteur de travaux et le conseiller en prévention devront vérifier la mise en œuvre des moyens de prévention sur le chantier à chaque visite. Ils pourront/devront prévoir un temps de mise en œuvre si les actions ne sont pas réalisées

10.2.3 ANALYSE DES RISQUES DE DERNIERE MINUTE (LMRA)

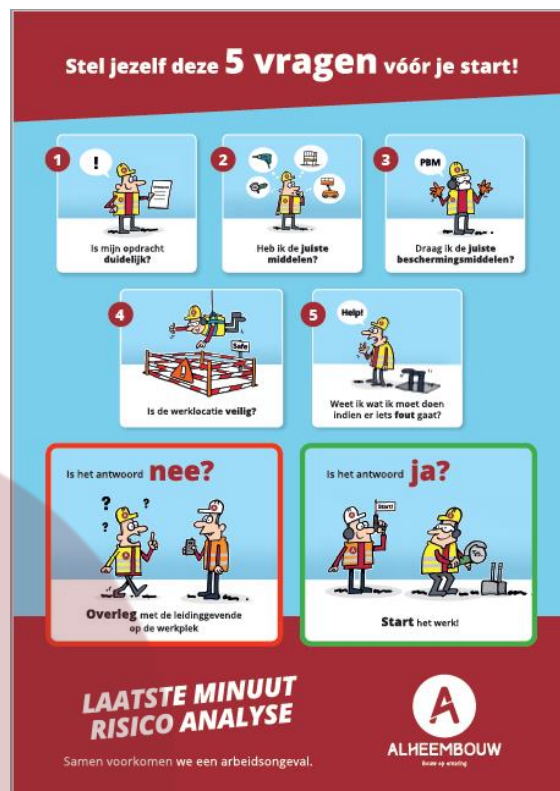
Les travailleurs appliquent au cours de leurs tâches quotidiennes le principe de l'analyse des risques de dernière minute. En d'autres termes, ils identifient les risques présents sur le lieu de travail et prennent les mesures nécessaires pour les réduire ou les exclure.

ALB FRANCE

À cet effet, le travailleur se pose 5 questions :

1. Est-ce que je sais quelle tâche je dois effectuer, et comment ?
2. Ai-je à ma disposition des équipements /outils de travail appropriés, sûrs et contrôlés ?
3. Ai-je les bons EPI à ma disposition ?
4. L'environnement de travail est-il sûr ?
5. Sais-je quoi faire en cas d'un accident/ incendie ?

En cas de réponse négative à l'une de ces cinq questions, le travail ne peut pas être entamé. Le travailleur devra alors consulter son supérieur afin que les mesures requises soient prises. Le travailleur procédera ensuite à un nouveau contrôle de dernière minute ; si celui-ci est concluant (réponse affirmative à toutes les questions), le travail pourra être entamé ou repris.



 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 MISE A JOUR : 12/05/2025
	CHANTIER AGRISTO ESCAUDOEUVRES	

10.2.4 MODE OPERATOIRE / ANALYSE DES RISQUES :

Modes opératoires en pièces jointes



 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 MISE A JOUR : 12/05/2025
	CHANTIER AGRISTO ESCAUDOEUVRES	

11. ANNEXE

11.1 CONSIGNES POUR LES URGENCES

PREVENIR AU PLUS VITE LES SECOURS

SUPPRIMER TOUT DANGER POUR SOI-MEME ET POUR LES VICTIMES SANS METTRE EN DANGER SA PROPRE SECURITE

INDIQUER :

- ☐ NATURE DE L'ACCIDENT
- ☐ GRAVITÉ
- ☐ NOMBRE DE VICTIMES
- ☐ CIRCONSTANCES
- ☐ ETAT SOMMAIRE DU BLESSÉ
- ☐ ADRESSE DU CHANTIER :

**CHANTIER AGRISTO
99 Rue d'Erre, 59161 Escaudœuvres, France**

NE PAS RACCROCHER AVANT ACCORD DES SECOURS

PREVENIR LE RESPONSABLE DU CHANTIER ET LE CHEF D'ENTREPRISE

ATTENDRE LES SECOURS A L'ACCES DU CHANTIER

11.2 NUMEROS D'URGENCE

Numéro d'appel
Européen

112

Pompiers

18

SAMU

15

Police /
Gendarmerie

17

SERVICE D'URGENCE MAINS / PIEDS

S.OS. MAINS
Clinique Lille Sud
98 rue Gustave Delory
59813 LESQUIN
 **0033 3 20 95 75 75**

HOPITAL LE PLUS PROCHE

CENTRE HOSPITALIER DE
DUNKERQUE
Adresse : 516 Av. de Paris,
59400 Cambrai, France
 **0033 3 27 73 73 73**

ALB FRANCE

EN CAS D'URGENCE

Ce document rappelle la conduite à tenir en cas d'urgence. Il doit être affiché sur les lieux de travail et dans les véhicules (art. R4534-153 à R4534-152 du Code du travail).

cachet de l'entreprise

RASSEMBLER LES INFORMATIONS À INDIQUER À VOTRE INTERLOCUTEUR
EN LIEN AVEC LE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST).

1 La nature de l'urgence*

2 Informations du chantier

Nom du chantier : Téléphone :
Adresse :
Code postal : Ville :

3 Le point de rendez-vous

Par exemple : une personne à l'entrée vous guidera.

4 L'appel des secours

15 Samu **18** Pompiers **17** Police secours **112** Centre d'appels secours

* Les bonnes informations sur la nature de l'urgence

Les circonstances de l'urgence : description et risques possibles

Par exemple : chute d'un toit, chute dans une fosse, explosion, ensevelissement, heurt ou collision avec un véhicule...

Les difficultés d'accès et de dégagement

Par exemple : blessé(s) sur le toit, risque d'éboulement, risque d'incendie...

Le nombre de victimes et leur état

Par exemple : deux ouvriers blessés dont un saigne et ne parle pas.

L'intervention éventuelle du secouriste

Par exemple : premiers soins, bouche à bouche...

L'écoute des consignes du centre d'appel d'urgence

Ne raccrochez jamais le premier.



Sauveteurs-secouristes du travail : la liste à jour est affichée sur le lieu de travail (chantier, atelier...)
Ils sont reconnaissables au logo placé sur leur casque ou leur tenue de travail.

Nom Prénom
Nom Prénom
Nom Prénom

OPPBTP

ALB FRANCE

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 MISE A JOUR : 12/05/2025
	CHANTIER AGRISTO ESCAUDOEUVRES	

11.3 DOCUMENT HARMONISÉ D'ORGANISATION DES LIVRAISONS (DHOL)

ANNEXE 1 : Modèle d'e-mail à destination du poste de sécurité pour informer d'une livraison

To:

PARTIE A RENSEIGNER PAR LE DEMANDEUR

Bonjour,

Je vous informe que j'attends une livraison de :

- ☐ Petit colis
- ☐ Matériel de chantier *(pour tout déchargement dans la zone chantier, le poste de sécurité s'assurera de l'existence d'un DHOL (Document Harmonisé d'Organisation des Livraisons et à défaut, contactera le contact de mon entreprise pour réalisation de celui-ci).*

Cette livraison est prévue pour le.....

Merci à son arrivée de contacter Mr/Mme

Société :

Numéro de tél :

En cas de non réponse le contact suppléant est

Mr/Mme

Société :

Numéro de tél :

Cordialement,

Nom : Prénom :

E-mail :

- ☐ Engin de chantier :

Cette livraison est prévue pour le.....

Type d'engin : Numéro d'immatriculation :

Numéro de série :

Merci à son arrivée de contacter **ALB France** pour la vérification de la VGP.

Pour la réception merci à son arrivée de contacter Mr/Mme

Société :

Numéro de tél :

Cordialement,

Nom : Prénom :

E-mail :

PARTIE A RENSEIGNER PAR LE POSTE DE SECURITE

	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 MISE A JOUR : 12/05/2025
	CHANTIER AGRISTO ESCAUDOEUVRES	

- ☐ La livraison a été validé par
- ☐ Le colis a été remis au destinataire (préciser date et heure)
- ☐ Le colis n'a pas été remis au destinataire

En cas de non remise, (préciser le nom de la personne contactée)a été informé de la non remise

Le (préciser date) :

À (préciser heure) :

Par (préciser mode de communication) :

Nom de l'agent :

Pour les engins de chantier :

PARTIE A RENSEIGNER PAR SAFE

- ☐ La VGP est conforme, l'engin est autorisé à accéder sur le chantier
- ☐ La VGP n'est pas conforme, l'engin ne peut pas accéder au chantier

Nom de HSE ALB France:

ALB FRANCE

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE : 0 MISE A JOUR : 12/05/2025
	CHANTIER AGRISTO ESCAUDOEUVRES	

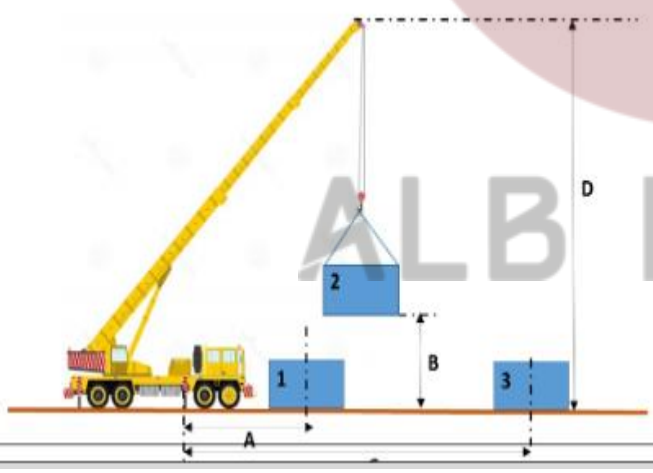
11.4 Plan de levage

Toute opération de levage implique une étude anticipée tant sur les moyens utilisés que sur son environnement.
Toutes les opérations de levage sont annoncées la veille en infocentre de manière à anticiper d'éventuelles interférences.
Ce document en 3 parties doit être renseigné par le chef de manœuvre et le grutier. Les informations et analyses présentes dans ce document doivent être intégrées dans la minute sécurité obligatoire avec l'ensemble des personnes affiliées à l'opération.
Compléter ce document est une obligation. Le falsifier entraîne une sanction disciplinaire Verkor.

01 - INFORMATIONS SUR L'OPÉRATION - Cocher si oui		Date/heure du levage :	
Entreprise organisatrice :		Représentée par :	
Signature :			
Vitesse vent : Km/h	Risque rafale : Km/h	Charge nominale : 40%	Nombre de grues : 1
Description de l'opération : 1. Mise en place de la grue et contrepoids / Balisage de la zone de levage / 2. Accrochage de la charge / 3. Levage de la charge/ 4. Placement de la charge. Cette opération se fera en contact avec le rigger			

02 - DÉTAILS DE LA CHARGE.	Longueur : cm	Largueur : Cm	Hauteur : Cm
Poids de la charge : tonne(s)	Poids des appareils : tonnes	Poids total : tonnes	

03 - DÉTAILS ELINGAGE	Nylon : t	Câble : X t	Chaine : X t
Manille : X t	Palonnier : X t	Autre	

04 - SYNOPTIQUE - Les distances et hauteurs sont à inscrire en mètres	
	1 Position initiale de la charge
	2 Altimétrie de la charge
	3 Position finale de la charge
	A Distance axe grue /charge m
	B Hauteur max de la charge m
	C Distance axe grue /charge m
D Hauteur Max de la flèche m	

05 - GESTION INTERFÉRENCES – Si interférence, circulation, engin ou moyen, joindre un plan de détail

06 – MOYENS liés à l'opération	Nombre de personnes :	Type d'engins Nacelle : Chariot élévateur :
---------------------------------------	------------------------------	--

07 – MANAGEMENT	Nom du grutier :	Nom du chef de manœuvre :
------------------------	-------------------------	----------------------------------

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 MISE A JOUR : 12/05/2025
	CHANTIER AGRISTO ESCAUDOEUVRES	

08- OBSERVATIONS

Avant le levage, le grutier contrôle l'état de la grue et la charge de levage, des tests ont été réalisés avant chaque début d'opération

La phase 09 intervient après la validation de l'adéquation de levage (points 1 à 8).

Tous les points de vérification (09) sont énumérés en minute sécurité avant de commencer le levage.

Dans le cas où une réponse est NON, voir un représentant Verkor pour validation écrite.

09 - VÉRIFICATION AVANT LEVAGE A compléter par le chef de manœuvre et le grutier		Oui	Non	NC
1	L'adéquation de levage a-t-elle été validée par Verkor ?			
2	Balisages et signalisations sont en place?			
3	Si empiètement sur voie piétonne, une déviation a-t-elle été mise en place et signalée?			
4	Si blocage sur voie engin, une déviation a-t-elle été mise en place et signalée?			
5	Les données du contrôleur d'état de charge correspondent à l'adéquation?			
6	La zone d'évolution de la grue est-elle libre de tout obstacle?			
7	Le terrain est-il suffisamment stable pour réaliser le levage?			
8	La charge est monobloc?			
9	Le grutier a une bonne visibilité de l'ensemble de l'opération?			
10	Les conditions météorologiques sont-elles satisfaisantes?			
11	Les ouvrages enterrés ont été identifiés et validés par Verkor?			
12	Les plaques de répartition sont-elles adaptées et correctement installées?			
13	Les poutres sont-elles brochées? Le mouflage est-il suffisant au brin?			
14	L'élingage est correct (état et mise en place) et la charge est équilibrée, stable ?			
15	L'élingage permet-il de lever la charge en toute sécurité ?			
16	Toutes les fixations ou les liaisons de la charge sont enlevées ?			
17	Le balancement potentiel de la charge est maîtrisé par des moyens de retenue?			
18	La zone et le trajet de manutention sont connus et dégagés de tout obstacle?			
19	En cas de rupture visuelle entre les intervenants, des radios sont mises à disposition?			
20	La minute sécurité a été faite avec l'ensemble du personnel affilié à l'opération?			

Date :	Le Chef de manœuvre	Le Grutier	Heure de démarrage :
Signature			Heure de fin :



ALB FRANCE

PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

CHANTIER AGRISTO ESCAUDOEUVRES

INDICE :0
MISE A JOUR :
12/05/2025

10 - IMPLANTATION

Indiquer au moyen de dessin/croquis :

- L'emplacement de la grue
- La disposition du balisage
- Les déviations routières et piétonnes.



Sens de circulation

Placement de la grue



A la fin de l'opération, le document est à archiver dans le classeur « Levage »

ALB FRANCE

 ALB FRANCE	PLAN PARTICULIER DE SANTE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	INDICE :0 MISE A JOUR : 12/05/2025
	CHANTIER AGRISTO ESCAUDOEUVRES	

Liste des sous-traitantes

Voir document avec arbre des sous-traitants

